

# Premier rapport annuel de 2019 du Comité consultatif des personnes handicapées

Le **Comité consultatif des personnes handicapées** conseille l'**Agence du revenu du Canada** quant à la façon dont elle peut améliorer l'application et l'interprétation des mesures fiscales pour les Canadiens handicapés.

## NOUS AVONS ENTENDU...



plus de **1 200** particuliers



**34** organismes



dans des **réunions**, des **soumissions** et des **sondages**



et nous avons formulé **42** recommandations

## NOUS AVONS CONSTATÉ QUE...



Quelques **770 000** Canadiens ont demandé le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) en 2016-2017, ce qui représente un allègement fiscal de 1,3 M\$.



En moyenne, plus de **89 %** des demandes sont acceptées chaque année.



Les demandes liées aux **fonctions mentales** ont le plus faible taux d'approbation.



Plus de **4 500** Canadiens ont dû rembourser des prestations du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) après avoir cessé d'être admissibles au CIPH.

## NOUS RECOMMANDONS DE...



### Faciliter à un plus grand nombre de Canadiens l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

- Rendre les critères d'admissibilité liés aux fonctions physiques et mentales plus clairs et plus précis sur le plan clinique.
- Établir une liste de conditions de santé qui rendent automatiquement une personne admissible au crédit.
- Rendre automatiquement admissibles les Canadiens qui ont besoin de soins thérapeutiques essentiels.



### Rendre le processus de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées plus équitable.

- Simplifier le formulaire et envisager d'avoir un formulaire distinct pour les adultes et les enfants.
- Simplifier le rôle des professionnels de la santé dans le processus de demande.
- Mieux informer les demandeurs dont la demande a été refusée des raisons du refus et de ce qu'ils peuvent faire à ce sujet.



### Faire en sorte qu'il soit plus facile de conserver le REEI et de toucher d'autres prestations d'invalidité.

- Réévaluer si le CIPH devrait être une porte d'entrée vers d'autres prestations.
- Permettre aux Canadiens de conserver toutes les subventions et bons qu'ils ont reçus dans leur REEI pour les périodes où ils sont admissibles au CIPH.
- S'assurer que les Canadiens restent admissibles à d'autres prestations même s'ils ne sont plus admissibles au CIPH.



### Faire de l'aide aux Canadiens handicapés une priorité.

- Réduire la pauvreté des Canadiens handicapés.
- Faire du CIPH un crédit remboursable pour compenser les coûts liés au fait d'avoir une handicap.
- Faire connaître les mesures fiscales pour les personnes handicapées.
- Recueillir plus de données pertinentes sur le CIPH pour mieux comprendre son incidence sur les Canadiens.